



Prévention des risques électriques B0V-H0V

Public concerné

Les personnes qui doivent effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension et en conséquence doivent posséder l'habilitation adéquate (ex : maçons, peintres, agents de nettoyage, terrassiers, élagueurs, etc.).

Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'exécution de travaux non électrique, dans l'environnement électrique.
- Sensibiliser les participants au respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.



Contenu de la formation (8 heures)

- Les textes réglementaires
- Généralités
- Les risques électriques
- La publication UTE - C18-510
- Rôle des intervenants
- Les habilitations
- Les Equipements de Protection Individuelle
- L'environnement
- Les règles d'accès
- Accidents et incidents

Méthodes pédagogiques

- Théorie : Exposé et discussions étayés de textes illustrés par diapositives et films.
- Pratique : Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage. Un test d'acquisition des connaissances sera réalisé en fin de journée.

A l'issue du stage, le formateur formulera à l'employeur, un avis, l'aidant ainsi à définir le contenu du titre d'habilitation. La formation peut déboucher sur une décision d'habilitation de la part du chef d'établissement.

Budget

105 000 CFP HT pour un groupe de 10 stagiaires maximum en session intraentreprise

